



Compte-rendu du conseil municipal du 08/03/2016

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER arrivé à 20h57, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, B. BOURBON, G. CHARPIN, JM GARNIER, Y. MOREAU.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent excusés : R. MAYNARD a donné pouvoir à AM LLOMBARD, JM LERISSEL a donné pouvoir à JM DURDILLY

Absent : S. KASPRZYK

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2016.
 - 2/ Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2016.
 - 3/ Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2016.
 - 4/ Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe pour l'année 2016.
 - 5/ Attribution des subventions aux associations pour l'année 2016.
 - 6/ Délibération pour versement de la subvention à l'association Chouette Cantine.
 - 7/ Contribution de la commune aux charges du SYDER année 2016.
 - 8/ Délibération autorisant Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un abri de jardin pour le tennis club et à signer tous les documents s'y référant.
 - 9/ Délibération pour signature de la convention de groupement de commande sur la réalisation de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique (PATA).
 - 10/ Délibération pour signature de la convention de groupement de commande « de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du besoin, la rédaction et le lancement d'une procédure de marché public ».
- Questions diverses.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/02/2016

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 02/02/2016

2/ Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2016

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'impositions pour l'année 2016.

Taxe d'habitation : 4,41

Taxe foncière sur le bâti : 5,65

Taxe foncière sur le non bâtie : 19,58

Adopté à la majorité 13 voix pour et 1 abstention

Une proposition est faite d'augmenter légèrement par un lissage sur les années à venir tenant compte des baisses de dotation annoncées par l'Etat. D'autre part, il est question de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Après discussion, Mme le Maire propose la reconduction des taux actuels.

3/ Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2016.

Considérant que la commune assure la gratuité des fournitures scolaires à l'école publique à hauteur de 52.00€ par élèves, Madame le Maire invite le conseil municipal à fixer la somme allouée à l'école Ste Agathe en 2016 au titre des fournitures scolaires et propose un crédit de 52.00 € par élèves au même titre que les élèves de l'école publique, soit pour 41 élèves, la somme de 2132€ qui sera affectée à l'achat de fournitures scolaires destinées aux enfants qui fréquentent l'école Ste Agathe de Saint Just d'Avray. La dépense sera imputée à l'article 60672 (fournitures scolaires) du budget communal de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe pour l'année 2016.

Entendu le rapport du maire rappelant qu'un contrat d'association liant l'école Ste Agathe de Saint Just d'Avray à l'état sur le fondement de la loi du 31 décembre 1959 modifiée, la charge des dépenses de fonctionnement de l'établissement incombe à la collectivité qui supporte les dépenses de fonctionnement des classes correspondantes de l'enseignement public.

Madame le Maire propose que la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe soit arrêtée à la somme de 19 092,36€ pour l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité

Le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique se monte à 561.54 euros, une hausse est à noter par rapport à l'an dernier due à l'augmentation du budget des essuie-mains et de l'entretien (renouvellement des cartouches de gaz). De plus, des régulations de salaire ont été réalisées (régularisation des échelons des employés et des heures de Stéphanie Carletto).

Les achats de fournitures d'entretien vont être revus et, suite à l'achat des photocopieurs, un gain sera réalisé sur les photocopies.

5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal :

	2016 (en €)
ADMR	400
ADHA	400
APEL	1025 (25 EUROS/élèves)
AMIS SAINT JUST (téléthon)	170
ASSOCIATION LA FARANDOLE	300
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	1475 (25 EUROS/élèves)
BIBLIOTHEQUE (1 euros/habitant)	806
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES	470
SOCIETE MUSICALE	400
RESTAURANT SCOLAIRE	0.60/jour/enfant
BOULES DES GENETS Challenge 26/06	250
LONGEVAL ART NATURE	300
PROVISION à VENIR dont cantine environ 1500	3690.43
INTER GONE centre de loisirs	15976,20

Adopté à l'unanimité

Suite à la prise en charge du salaire, la subvention pour le restaurant scolaire est ramenée à 0.60/jour/repas.

Après lecture du courrier, la subvention pour l'association Longeval est reconduite ;

L'Ecole de musique est maintenant compétence de la COR qui versera la subvention ;

Il serait intéressant de demander aux associations de fournir un compte de résultat avant de verser les subventions, une commission vie associative sera programmée.

6/Délibération pour versement de la subvention à l'association Chouette Cantine.

Ajustement de la subvention, Il s'agit de la régularisation de la période de septembre 2015 à décembre 2015 et de la provision de janvier 2016 à juillet 2016 inclus, soit la somme de 2 313,57€.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget.

Adopté à l'unanimité

7/ OBJET : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DU SYDER – ANNEE 2016

Madame le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER) s'élève à la somme de 13 967,08€ pour l'année 2016.

Elle invite l'assemblée à se prononcer soit sur l'acceptation de la fiscalisation par le SYDER, soit sur la budgétisation totale ou partielle de cette contribution.

Madame le Maire propose la fiscalisation totale par le SYDER pour l'année 2016, soit la somme de 13 967,08€ recouvrée directement auprès des contribuables.

Adopté à l'unanimité

La fiscalisation est reconduite cette année.

Travaux à prévoir pris en charge par le SYDER : la réfection d'un tableau électrique à la Ternose et la réparation de fils nus au hameau de la Terrasse.

8/ Délibération autorisant Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour le tennis club et à signer tous les documents s'y afférant.

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour la dépose d'une déclaration préalable ainsi que l'autorisation de signer tous les documents s'y afférant. Cette déclaration concerne l'installation d'un abri de jardin, ce projet sera réalisé sur le domaine communal lieu-dit « Le petit moulin».

Adopté à l'unanimité

2 permis de construire pour l'installation d'un bungalow ont déjà été déposés par le passé et refusés. Il est prévu d'installer un abri de jardin, type « chalet », à l'angle du mur, avec eau et électricité courants. Cette proposition a été prise en accord avec à M. Couvin, président du tennis club.

9/ Délibération pour signature de la convention de groupement de commande sur la réalisation de réparations ponctuelles de chaussées au point à temps automatique (PATA)

Madame le maire informe le conseil qu'elle a reçu pour signature la convention de groupement de commande pour le PATA. Elle précise que la COR ne peut être coordonnatrice de ce groupement, il sera donc porté administrativement par la mairie de Ranchal.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la signature de ladite convention ainsi que de l'autoriser à signer la convention et tous documents s'y afférant.

Adopté à l'unanimité

10/Délibération pour signature de la convention de groupement de commande « de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du besoin, la rédaction et le lancement d'une procédure de marché public » afin d'établir un diagnostic sur un état des lieux et un éventuel besoin en marché d'assurance.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu pour signature la convention de groupement de commande de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude du besoin, la rédaction et le lancement d'une procédure de marché public ». Afin d'établir un diagnostic sur un état des lieux et un éventuel besoin en marché d'assurance.

Elle précise que la COR ne peut être coordonnatrice de ce groupement, il sera donc porté administrativement par la mairie d'Amplepuis.

Je vous demande de vous prononcer sur la signature de ladite convention ainsi que de m'autoriser à signer la convention et tous documents s'y afférant.

Adopté à l'unanimité

Mme le Maire propose la signature de cette convention, portée administrativement par la commune d'Amplepuis. Il s'agit d'un groupement de commandes concernant les assurances ; un diagnostic sera réalisé sur les différentes assurances contractées par la commune et aura pour but de revoir le contrat. Le montant de l'assurance se monte à environ 11 000 €.

Questions diverses

- **Compte rendu de la réunion avec la société Vicat** et M. Peylachon début février, organisée par le Département avec les communes de Chamelet, Chambost Allières et St Just d'Avray pour une présentation du projet de carrière. Mr Peylachon nous informe que si les communes ne sont pas d'accord, le projet ne verra pas le jour.

Le site de Pully (sur Chambost-Allières 30 ha dédiés au projet) est maintenant visé, Longeval n'est plus concerné. La carrière Vicat de Jassans arrive en fin d'exploitation, un nouveau site doit être trouvé. L'activité économique du territoire du département du Rhône est concernée en particulier pour le bâtiment et les travaux publics.

Une exploitation par tranche de 8 ha avec une remise en état permanente et progressive est prévue, avec une production annuelle de 500 000 tonnes. Opérations de tirs de mines hebdomadaires, puis concassage et criblage en unité fermée.

Le transport des matériaux : - le rail pour moitié ; le chargement des wagons pourrait s'envisager par tapis

- Le réseau routier pour l'autre moitié dont 80 % par camion et 20% pour les particuliers, agriculteurs et artisans. Ceci représenterait 60 mouvements par jour dont 70 % vers la région Lyonnaise Tarare, Villefranche et 30% en direction du Haut Beaujolais.

Intérêt économique :
- emploi de 8 à 10 personnes (prévoir transfert des salariés de Jassans)
- Intérêt fiscal pour les collectivités : 180 000 €, réparti à hauteur de 21 500 € pour Chambost-Allières, 101 500 € pour la COR, 47 000 € pour département et 10 500 € pour la région. Les communes de Chamelet et St Just pourrait bénéficier de la même somme que Chambost et de dotations complémentaires pourraient être mises en place sous forme de dotations annuelles dont les objets culturels, associatifs ou techniques restent à définir.

Inscription dans le Geopark du Beaujolais

Ce site aurait moins d'impact visuel que Longeval, toutefois les impacts poussières et bruit entre autres restent à mesurer.

Il n'y a pas de date butoir pour rendre une décision pour le moment, le conseil a besoin de plus amples informations avant de se prononcer. Pour cela, des visites de sites comme (Beaujeu, Rivolet, Jassans) vont être organisées, et également il serait intéressant de se renseigner sur le nombre de camions circulant actuellement sur la vallée.

- **Le souhait de donner un nom à l'école publique** a été émis lors du dernier conseil d'école : les enfants ont proposé l' « Ecole des 4 Saisons ». Le conseil doit délibérer lors de la prochaine réunion pour valider ce nom ou pas puis envoyer l'information à l'IEN de circonscription et à la DSDEN.

- **Carte communale** : le contact a été repris avec le cabinet d'étude. Une réévaluation des besoins de développement sera réalisée. Une réunion de travail avec la commission urbanisme et Mr Roger est ensuite prévue.

- **Immeuble OPAC de la Ternose** : l'OPAC met en vente les logements, priorité est donnée aux locataires actuels puis aux primo-accédants, les locataires ne souhaitant pas acheter ont la possibilité de rester en location. Actuellement, 3 logements sont vacants, ils ne seront pas reloués, un logement est en cours d'acquisition. Divers travaux de rénovation vont être réalisés d'ici octobre par l'OPAC, date de la vente.

- **Demandes pour organiser des fêtes privées sur le terrain de foot** : en accord avec le président du club, des pique-niques familiaux pourront être faits à midi (pour les résidents de la commune), les toilettes seront mises à disposition. Le site concerne essentiellement les manifestations sportives des associations. La mise à disposition pour les jeunes le vendredi soir de la fête des classes est maintenue.

- **La Société Orange** nous fait part du démontage de la cabine téléphonique le 30 mars.

- **Réseau téléphonique** : contacts réguliers depuis plusieurs mois avec Bouygues Telecom qui gère le relais. Plusieurs problèmes ont été résolus. Mme le Maire reste en contact. Il faut que les particuliers contactent leur opérateur également.

- **Le Pimms d'Amplepuis** nous informe d'une aide possible pour le passage à la TNT. (Coordonnées sur bulletin municipal)

- **Vival** : les clefs ont été récupérées, le nettoyage a été fait par les cantonniers. La créance pour la commune se monte à environ 2800 €.

Suite à la vente aux enchères du 17 février : il reste une banque réfrigérée, le meuble de caisse et la caisse, 5 chariots.

- **Visite des bois** le 2 avril pour les administrés à 9h30.
- **Défilé du 8 mai** organisé le 7 mai par rapport à la marche des Amis de St Just qui a lieu le 8.
- **Remontées par rapport au site de DMP** : les lumières ont été baissées. Les habitants du hameau de St Maurice perçoivent peu de changement. Pour le bruit, qui reste une gêne importante, un diagnostic doit être fait prochainement. Certains jours, des odeurs remontent. Madame le Maire reprend contact avec le directeur.

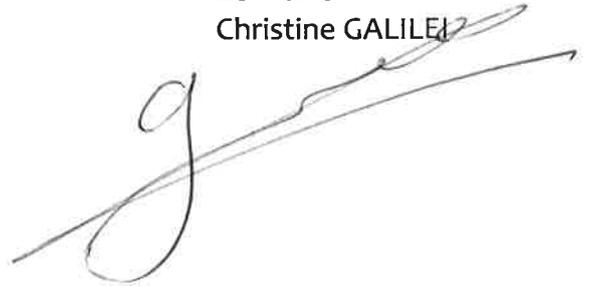
PROCHAINS CONSEILS :

MARDI 29 MARS 2016, 20h30

MARDI 5 AVRIL 2016, 20h30

MARDI 10 MAI 2016, 20h30

Le Maire
Christine GALILEI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Galilei', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name and title.